



Mon ex femme a fait détruire mon véhicule sans mon accord

Par **Lololud19**, le **12/03/2019** à **11:22**

Bonjour,

J'avais prêté un véhicule à mon fils majeur dont la carte grise est restée à mon nom. Sans m'en informer, mon ex femme a fait détruire mon véhicule. J'ai donc porté plainte, mais comme mon fils est majeur, il a été convoqué et a expliqué qu'il avait donné son accord à sa mère pour détruire mon véhicule : conséquence, mon fils devient responsable et comme je ne peux pas porter plainte contre mon propre fils, procédure annulée...

Cependant, je ne veux pas en rester là. J'ai des preuves datant de plusieurs années de faux fait par mon ex femme. J'aimerais donc porté plainte pour faux et usage de faux, avec la preuve de sa signature sur la carte grise et mes anciennes preuves.

pensez vous que c'est envisageable?

merci pour vos retours

Par **Tisuisse**, le **12/03/2019** à **11:39**

Si vous n'étiez ni mariés ni pacsés, oui, c'est faisable car vous étiez 2 étrangers l'un pour l'autre.

Par **Lololud19**, le **12/03/2019** à **11:50**

Divorcés depuis 2007